Rapports de comités

En fait, nous sommes, avec le ministre de la Justice, prêts à examiner les suggestions visant à améliorer le processus. Comme tout le monde, nous voulons des règlements qui puissent se justifier aux termes des lois adoptées. Néanmoins, s'il nous faut une nouvelle politique, le comité devrait consulter le ministre de la Justice pour voir s'il n'est pas possible de conclure une entente satisfaisante pour tous les intéressés.

La Chambre n'ignore pas non plus que cette question fait l'objet d'une révision en raison des modifications que le ministre a proposées à la Loi sur la marine marchande du Canada et que nous avons étudiées pour la première fois à la Chambre le mardi 15 octobre 1985. Je sais que le comité a fait allusion au fait que le projet de loi C-75, tendant à modifier la Loi sur la marine marchande du Canada, la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, la Loi sur le code maritime et la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz a été présenté à la Chambre. Par conséquent, la Chambre se penche sur ces amendements et tiendra certainement compte des inquiétudes que le comité a exprimées dans son rapport.

• (1430)

Dans ses remarques sur le projet de loi, le ministre des Transports (M. Mazankowski) a beaucoup insisté sur les problèmes environnementaux. Notre gouvernement s'est toujours beaucoup intéressé à la protection de l'environnement. Nous savons que cela inquiète tous les Canadiens et c'est pour cela que nous avons présenté ces amendements. Le projet de loi est maintenant en comité et je suis persuadé que le travail du comité sera utile à ce débat. Notre côté s'intéresse beaucoup à ce sujet. Nos députés représentent les dix provinces et les deux territoires, ce qui n'est malheureusement pas le cas des autres partis. Les NPD et les libéraux sont limités par la répartition géographique étroite de leurs membres. Les libéraux ont quelques députés à Terre-Neuve, mais peu. En ce qui concerne l'Arctique, personne chez les NPD ou les libéraux ne connaît bien cette région. De même, il n'y a qu'un seul libéral sur la côte ouest. Par conséquent, le travail du comité sera fait par notre parti, avec ses 211 députés représentant, très bien d'ailleurs, l'ensemble du Canada.

Comme je l'ai dit, le ministre des Transports s'inquiète beaucoup des problèmes dans ce domaine. Ainsi, à la page 7620 du hansard, il parle des problèmes qui pourraient se poser si un pétrolier de 60,000 tonnes, transportant du brut au Canada, déversait accidentellement du pétrole. Il disait:

On compte élargir les modalités régissant la Caisse des réclamations de la pollution maritime qui s'appellera dorénavant la Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution causée par les navires. Ainsi, les petits requérants comme les pêcheurs ou les propriétaires de centres de villégiature, pourront réclamer des dommages-intérêts auprès de cette caisse.

J'ai parlé tout à l'heure des entreprises touristiques. S'il y a un déversement de pétrole, comment pourrions-nous indemniser tous ceux qui en seraient victimes? Nous nous interrogeons également sur les règlements concernant le transport de produits dangereux en vrac.

Pour terminer, je crois que certains propos qu'ont tenus nos vis-à-vis étaient essentiellement partisans. Comme il lui arrive souvent, la députée de Hamilton-Est (M^{me} Copps) s'est embal-

lée au point d'aborder des questions étrangères au débat. Son collègue cependant a très bien résumé la position du comité. C'est dommage qu'au beau milieu d'un débat sur les règlements maritimes, quelqu'un qui ne comprend pas de quoi il s'agit fasse preuve d'esprit de parti. Je sais que ce n'est pas le cas pour le président du comité qui a présenté le rapport. Ces propos seront à jamais consignés au hansard, mais j'espère que le lecteur comprendra que la députée dans son emportement a voulu nous éloigner de l'objet du débat, soit les règlements de la SCHL.

Mettons les choses au point. Qui osera dire que notre parti ne s'est pas engagé envers les handicapés? La Chambre sait que la ministre d'État aux Transports (M^{me} Blais-Grenier) a présenté de nouveaux règlements facilitant les déplacements des handicapés. C'est ainsi que nous nous efforçons de remédier à certaines lacunes. Il faut espérer que les lecteurs du hansard comprendront que l'intervention de la députée était superflue et qu'elle trouvera à s'échauffer la bile sur autre chose.

Quoi qu'il en soit, je pense qu'il est très important d'avoir cette étude des rapports. Je comprends . . .

Mme Copps: Règlement, monsieur le Président.

M. Lewis: Oh, oh!

Mme Copps: Monsieur le Président, j'ai été obligée de revenir aussitôt que j'ai vu le député déclarer que ce que j'avais dit à propos des handicapés était hors sujet et portait sur un autre problème. Mais il a fait la preuve de la faiblesse de son argumentation en se lançant dans toute une explication de ce que son gouvernement avait fait pour les handicapés. Si nous acceptons ce qu'il a dit au départ, c'est-à-dire que mon intervention sur les handicapés n'était pas recevable, pourquoi dans ce cas abonde-t-il dans mon sens en s'étendant sur tout ce que son gouvernement a fait dans ce domaine? C'est complètement illogique.

M. le Président: Je vois, c'est une tentative de rappel au Règlement qui n'est pas un rappel au Règlement, mais ça ne fait rien.

M. Lewis: Monsieur le Président, c'est la première fois que j'entends une question dans un rappel au Règlement. Nous comprenons que la députée ait quelque difficulté à s'adapter à la Chambre, et elle a droit à toute notre sympathie dans ces circonstances. Je pense que la présidence a fait preuve d'une indulgence généreuse en la laissant aller aussi loin en essayant de poser une question sur un rappel au Règlement dans ce très important débat. Je pense qu'au fil du temps elle finira par savoir quand on pose des questions et quand on fait des rappels au Règlement.

Quoi qu'il en soit, je voulais terminer en revenant directement sur les commentaires du président du comité qui a souligné l'importance du travail accompli par ce comité. Je veux simplement féliciter ce comité des efforts qu'il a accomplis pour s'assurer que, quels que soient les détenteurs du pouvoir, les règlements promulgués soient conformes à la loi adontée.